

COÛTS DE LABELLISATION
RÉPARATION A DISTANCE



QualiRépar est un label privé créé par les éco-organismes



Entreprise effectuant exclusivement de la réparation à distance.

Tous les coûts sont indiqués en HT		MONTANT à régler par le réparateur			MONTANT pris en charge par les éco-organismes (70% du coût total de labellisation)	Soit un coût total de labellisation part réparateur + part éco-organismes (pour 3 ans) de :				
Type d'audit		55% à régler avant l'audit initial	45% à régler avant l'audit de suivi	Soit un total de (valable pour 3 ans de labellisation)						
ENTREPRISE MONOSITE										
Réparateur effectuant uniquement de la réparation à distance et ayant un effectif concerné par la labellisation de 1 à 100 personnes.	Audit en présentiel sur site	328 €	+	269 €	=	597 €	+	1 393 €	=	1 990 €
Réparateur effectuant uniquement de la réparation à distance et ayant un effectif concerné par la labellisation de 101 personnes ou plus.	Audit en présentiel sur site	398 €	+	326 €	=	724 €	+	1 691 €	=	2 415 €
ENTREPRISE MULTISITE										
Réparateur effectuant uniquement de la réparation à distance et ayant un effectif global concerné par la labellisation de 1 à 100 personnes.	Audit en présentiel sur site pour le site centralisateur + Audit en présentiel sur site pour un nombre de sites équivalent à la racine carrée du nombre de sites secondaires total	55% de [597 € + 597 € x √(nombre total de sites secondaires)]	+	45% de [597 € + 597 € x √(nombre total de sites secondaires)]	=	597 € + 597 € x √(nombre total de sites secondaires)	+	1 393 € + 1 393 € x √(nombre total de sites secondaires)	=	1 990 € + 1 990 € x √(nombre total de sites secondaires)
Réparateur effectuant uniquement de la réparation à distance et ayant un effectif concerné par la labellisation de 101 personnes ou plus.	Audit en présentiel sur site pour le site centralisateur + Audit en présentiel sur site pour un nombre de sites équivalent à la racine carrée du nombre de sites secondaires total	55% de [724 € + 724 € x √(nombre total de sites secondaires)]	+	45% de [724 € + 724 € x √(nombre total de sites secondaires)]	=	724 € + 724 € x √(nombre total de sites secondaires)	+	1 691 € + 1 691 € x √(nombre total de sites secondaires)	=	2 415 € + 2 415 € x √(nombre total de sites secondaires)

*Liste des codes de la Nomenclature d'Activités Française de l'artisanat (NAFa) éligibles à la labellisation QualiRépar par audit documentaire :

- 9511ZZ (Réparation d'ordinateurs)
- 9512ZZ (Réparation de produits de communication)
- 9521ZZ (Réparation de produits électroniques grand public)
- 9522ZA (Réparation de tondeuses à gazon)
- 9522ZB (Réparation d'appareils électroménagers)
- 9529ZB (Réparation de cycles)
- 3313ZZ (Réparation de matériels électroniques et optiques divers image & son)

- **Effectif concerné / Personnes concernées par la labellisation** : le personnel accueillant le client pour des activités de réparation (i.e. accueil SAV, hotline) et le personnel technique réalisant les réparations (y compris les fonctions d'encadrement). Les stagiaires et apprentis ne doivent pas être comptabilisés.
- **Cas d'un multisite** : le coût de labellisation comprend le coût de l'audit du site centralisateur et le coût d'audit du/des site(s) secondaire(s). Le nombre de sites secondaires à auditer correspond à la racine carrée du nombre total de sites secondaires du réparateur.
- **Cas de la sous-traitance** : s'il est nécessaire d'auditer un sous-traitant (se rapporter à l'annexe relative à la gestion de la sous-traitance), le coût pour le réparateur s'élèvera au coût d'audit par site audité pour le cycle de labellisation. Contactez notre équipe pour plus d'informations.
- **En cas de non-conformités** décelées lors de l'audit initial ou de suivi (18 mois après), les justificatifs à fournir par le réparateur sont à transmettre directement sur la plateforme de labellisation. Cette démarche ne fait l'objet d'aucune facturation supplémentaire.
- **Pour les interventions effectuées en France Métropolitaine hors Corse**, les frais de déplacements auditeurs sont inclus. **Pour la Corse, et DROM COM** : les frais seront refacturés à l'identique aux éco-organismes.
- **Le montant total à régler par le réparateur pour les 3 ans de labellisation** est facturé comme suit par l'Organisme Certificateur en charge de son audit : 55% avant la planification de l'audit initial et 45% avant la planification de l'audit de suivi (18 mois après l'audit initial)
- **La TVA est imputée au réparateur sur le coût total HT de labellisation** (soit le montant HT à régler par le réparateur + le montant HT pris en charge par les éco-organismes). En effet, l'assiette de calcul de la TVA est le coût total de la prestation de service de labellisation, ce service étant rendu par l'organisme certificateur au seul bénéfice du réparateur. La prise en charge financière des éco-organismes ne peut venir réduire cette assiette de calcul, n'étant pas, au sens du droit fiscal, une contrepartie à ce service rendu. La TVA est récupérable selon la réglementation en vigueur.

Par exemple pour une entreprise monosite avec un effectif concerné par la labellisation de 1 à 100 personnes :

1^{er} règlement avant l'audit initial (55%) : 328 € HT + TVA 20% de (1990 € HT x 55%)
soit 328 € HT + TVA 20% de (1045,50€)
soit 328 € HT + TVA 218,90 € = 546,90 € TTC

2^{ème} et dernier règlement, avant l'audit de suivi (45%) : 269 € HT + TVA 20% de (1990 € HT x 45%)
soit 269 € HT + TVA 20% de (895,50€)
soit 269 € HT + 179,10 € = 448,10 € TTC

Soit un total de 995 € TTC pour la labellisation valable 3 ans

Contact : support@label-qualirepar.fr

Modalités et tarifs de labellisation se référant à la Version 2 du référentiel QualiRépar, en vigueur à compter du 15 Janvier 2024.